

A la vérité, quand la Chambre a été saisie de la résolution, je me suis dit que nous avons là un comité qui allait siéger durant deux ans. J'étais fermement convaincu qu'il lui faudrait deux ans pour remplir sa mission. Il m'est agréable d'exprimer l'avis que nous avons, à mon sens, accompli deux années de travail en deux mois et demi. Durant des années, comme je l'ai dit déjà, nous avons déclaré que nous désirions voir abaisser l'âge d'admissibilité à l'égard des pionniers de notre pays. Nous avons de temps en temps exprimé l'opinion que, compte tenu de toutes les circonstances, le montant de la pension n'était pas suffisant pour assurer un niveau de vie au moins convenable. Nous avons aussi, je viens de le dire, exprimé notre point de vue sur l'évaluation des ressources. Nous avons fait autre chose aussi qu'il faut que je mentionne en passant. De temps en temps, nous nous sommes opposés à certains programmes économiques et financiers du Gouvernement qui, selon nous, imposaient des restrictions qui l'empêchaient d'aller aussi loin qu'il l'aurait pu sans danger s'il avait été un gouvernement créditiste. Nous croyons que ces programmes économiques et financiers ont imposé certaines restrictions qu'il n'est pas nécessaire d'imposer. Nous avons affirmé, de temps en temps, que si l'économie du pays était modifiée dans le sens que nous avons préconisé, nous n'éprouverions probablement pas de difficultés en allant aussi loin que je voudrais aller dans le domaine de la pension de vieillesse.

Néanmoins, j'espère qu'on me considérera réaliste et, à ce titre, je vois certaines limitations. Je suis donc prêt à conclure que je dois accepter moins que je croirais possible et désirable, si ces limitations n'existaient pas. Nous avons toujours cru, par exemple, qu'avec le genre d'organisation que nous préconiserions, que nous appuierions et que nous rendrions efficaces, nous pourrions nous dispenser de certains régimes à participation d'assurance de vieillesse. En dépit de sa forte valeur psychologique, nous avons dit qu'à bien des égards, un tel régime ne serait pas pratique. Nous craignons que ne se dessine une tendance trop marquée vers l'établissement d'un régime où chaque personne aurait son dossier individuel. De toute nécessité, il s'en suivrait un accroissement du nombre de cotisations prélevées sur les salaires. Nous avons dit notre crainte d'en venir à un point où de multiples sanctions frapperaient ceux qui ne s'acquitteraient pas de leurs obligations. Nous craignons, avons nous dit, que l'accroissement de la sécurité sociale ne diminue la liberté individuelle.

Nous n'avons pas modifié nos vues fondamentales à l'égard de la sécurité de la vieil-

[M. Shaw.]

lesse, mais nous sommes prêts à nous conformer aux conditions présentes. Il serait regrettable de tout refuser parce qu'il n'y a pas moyen d'obtenir la réalisation entière des espoirs caressés. Le rapport constitue un pas dans la bonne voie. Il tient compte de certains autres groupes d'âge et il nous rapproche considérablement de l'élimination de l'évaluation des ressources, cette mesure inique. Pour ces motifs, nous sommes prêts à en approuver les conclusions, car elles annoncent un régime de beaucoup préférable à tout ce qui a précédé.

Tenant compte de ces considérations, les députés doivent assurément reconnaître que le régime proposé comporte une amélioration. Un comité de la sécurité pour la vieillesse, composé des 262 membres de la Chambre, donnerait tout probablement 262 opinions différentes. Cependant, si, en rapprochant suffisamment ces idées, il est possible d'en tirer profit et d'améliorer ainsi le régime actuel, il serait stupide de pas y donner suite. J'espère que le Gouvernement jugera à propos de prendre les mesures proposées dans ce rapport. Tout comme le député de Winnipeg-Nord-Centre, je ne crois pas que le rapport aille assez loin, mais il représente, à notre avis, un grand pas dans la bonne voie. Tant que nous siégerons à la Chambre des communes, nous continuerons de réclamer des améliorations, car nous sommes convaincus que la capacité de production de notre pays permet l'exécution du programme que nous avons maintes fois préconisé et peut suffire à assurer toute la sécurité voulue à nos vieillards, pourvu que cette production s'appuie sur un régime financier pratique.

En terminant, je tiens à assurer au comité que nous approuvons le rapport. Nous espérons qu'aucun débat ne viendra compromettre la réalisation des excellentes propositions qu'il renferme.

**M. Hees:** Monsieur le président, permettez-moi de vous signaler qu'il est onze heures. Ai-je la permission du comité de continuer?

**Des voix:** Accordé!

**M. Hees:** Monsieur le président, je suis d'avis que le régime de pension de vieillesse exposé dans le rapport du comité sur la sécurité du vieil âge, est un bon régime. Toutefois, il pêche sur deux côtés importants. Tout d'abord, l'âge auquel doit commencer le versement de la pension est trop élevé et, en deuxième lieu, on y maintient l'évaluation des ressources.

Je parlerai d'abord de l'âge auquel la pension commence. Aujourd'hui, la grande majorité des sociétés exigent que leurs employés, hommes ou femmes, prennent leur retraite à soixante-cinq ans. Peu de salariés sont en mesure de mettre suffisamment d'argent de côté